

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 032-151/08/BC

■ EUROMEDITERRANEE à Marseille (2ème arrdt) - Approbation d'une convention d'occupation temporaire des réservations nécessaires aux accès du parking des "Terrasses du Port" entre FORUMINVEST et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
DIFRA 08/920/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La société FORUMINVEST FRANCE va réaliser sur le domaine du Port Autonome de Marseille, un ensemble immobilier d'environ 45 000 m², une zone de restaurant, un stade de sports de sable et un parking souterrain d'environ 3 300 places.

Deux accès à ce parking (au Nord et au Sud) sont prévus depuis le futur boulevard du Littoral qui sera aménagé par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée. Les ouvrages d'accès au parking sont contigus au tunnel Joliette.

Eu égard à l'imbrication des différents ouvrages à réaliser (tunnel et ouvrages d'accès), et dans un souci de rationalisation et de coordination des travaux, il a été décidé que la maîtrise d'ouvrage de ces accès serait réalisée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. C'est pourquoi, le marché de travaux, notifié le 8 novembre 2007 sous le n°07/159, comprend une tranche conditionnelle pour la réalisation des ouvrages d'accès au futur parking des Terrasses du Port.

Par délibération N° VOI 855/07/BC en date du 8 octobre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé une offre de concours dans laquelle il est stipulé que FORUMINVEST FRANCE prend en charge financièrement la réalisation des ouvrages d'accès au parking.

Sous réserve de la réalisation des ouvrages d'accès conformément à l'offre de concours, il convient dès à présent d'approuver la convention d'occupation temporaire des réservations nécessaires aux accès du parking des "Terrasses du Port" entre Foruminvest France et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui a pour objet :

- d'autoriser Foruminvest à occuper le domaine public des réservations (volume intérieur des ouvrages de génie civil) nécessaire à l'accessibilité au futur parking du Projet des Terrasses du Port ;
- d'autoriser Foruminvest à réaliser les travaux d'équipements et à procéder à l'entretien et aux grosses réparations desdits équipements nécessaires à la gestion du parking et du Projet de Foruminvest ;

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.
- La délibération VOI 855/07/BC du 8 octobre 2007 approuvant l'offre de concours entre Foruminvest France et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser les ouvrages d'accès Nord et Sud au parking des terrasses du Port et d'autoriser Foruminvest à procéder à l'équipement et à l'entretien des installations de ces ouvrages.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, d'occupation temporaire des réservations nécessaires aux accès du parking des "Terrasses du Port" entre Foruminvest France et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN